

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Source photo : office du tourisme ouest Var

Année 2015

Service Énergies et Développement Durable

1. INTRODUCTION

Depuis le décret du 17 Juin 2011, issu de la loi Grenelle 2, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser annuellement un rapport récapitulant leurs actions engagées en faveur du développement durable.

A travers ce rapport, les collectivités ont l'opportunité de présenter la cohérence de leurs politiques, programmes et actions entreprises au regard du développement durable et d'illustrer par leurs résultats, leurs contributions aux défis nationaux, européens et internationaux.

La vocation première de ce rapport est de fournir un **outil d'aide à la décision lors du débat d'orientation budgétaire**. L'enjeu de ce rapport est d'aller au-delà d'un simple état des lieux, pour tendre vers un document d'analyse stratégique accompagnant une **démarche d'amélioration continue**. En présentant un bilan des actions et politiques publiques menées, ce document peut donner des pistes et des arguments pour une meilleure intégration du développement durable dans les politiques publiques.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante, en amont du débat budgétaire, incarne la nécessité de prendre le temps d'un débat pour élaborer une vision prospective, partagée et transversale des enjeux locaux et globaux à relever.

Dans ce rapport, l'action de la ville menée au cours de l'année 2015 est passée au filtre de **deux questions fondamentales** :

- **Quelles sont les actions de la collectivité, au regard des cinq finalités du développement durable (le « quoi ») ?**
 - 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
 - 2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
 - 3. Épanouissement de tous les êtres humains
 - 4. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable
 - 5. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

- **Comment sont-elles mises en œuvre (le « comment ») (5 éléments méthodologiques) ?**
 - 1. Organisation du pilotage
 - 2. Participation de la population et des acteurs
 - 3. Transversalité, globalité de la démarche
 - 4. Évaluation
 - 5. Stratégie d'amélioration continue

2. PRESENTATION DU RAPPORT

Afin d'en faire un outil efficace, nous avons essayé de dépasser le simple inventaire des actions menées en faveur du développement durable.

Nous nous sommes interrogés pour chaque programme et politique publique, sur la prise en compte de chacune des finalités du développement durable et sur son impact (positif, négatif ou neutre) sur ces mêmes finalités. En effet, il arrive qu'une action ait un impact positif sur une finalité mais neutre ou négatif sur une autre.

Les actions ont été recensées en annexe dans un tableau au format suivant :

Service concerné	Politique publique	Description	Cohérence avec les 5 finalités du DD					Analyse de la démarche				
			Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	organisation du pilotage des actions, politiques et programmes	participation des acteurs de la population	transversalité, globalité des actions, politiques publiques et programmes	évaluation des actions, politiques publiques et programmes	
	Politique publique 1		Prise en compte : oui/non									
			Impact : +/-/N									
			Poids budgétaire									

Ce tableau se décompose en deux parties :

- Le « quoi » : Cohérence avec les Cinq finalités du développement durable :

Il propose une double lecture pour appréhender les interdépendances et les transversalités des politiques et programmes :

- o En ligne, chaque politique ou programme se trouve questionné au regard de la prise en compte des cinq finalités et de l'impact de ceux-ci sur ces mêmes finalités. L'information budgétaire peut éclairer quant au poids de ces politiques dans les orientations stratégiques.
- o En colonne, l'ensemble des politiques ou programmes sont croisées au regard d'une seule finalité. Ce croisement pourra mettre en évidence la cohérence des politiques et des programmes au regard d'une finalité.

L'impact d'une action, d'un programme ou d'une politique peut être soit positif, négatif ou neutre pour chaque finalité. La prise en compte des finalités en amont aura pour effet, par exemple de réduire les impacts négatifs et d'augmenter l'intensité des impacts positifs.

Le poids budgétaire de chaque politique analysée est à prendre en compte ; l'importance de l'impact d'une action donnée pouvant être corrélée avec son poids budgétaire (fort, moyen ou faible).

- Le « comment » : analyse de la démarche

Nous avons analysé la mise en œuvre de nos actions suivant les 5 éléments méthodologiques du cadre de référence de l'Agenda 21. En effet, ce processus de gouvernance a été construit et expérimenté par les collectivités pionnières en matière de développement durable. Il repose sur cinq facteurs déterminants à appréhender simultanément, tout au long de la vie des actions, politiques et programmes.

L'analyse de ces éléments du tableau nous permet d'évaluer notre gouvernance interne.

3. LE « QUOI » ? = QUELLES SONT LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE ?

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

1. De quoi parle-t-on ?

Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992. Seule la moitié du gaz carbonique (CO₂) produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels. Sans effort pour réduire leurs émissions, la température moyenne devrait augmenter de 1,4°C à 5,8°C d'ici à 2100. Il est donc nécessaire de limiter l'élévation de la température et ainsi d'éviter des événements de très grandes ampleurs, comme par exemple, l'élévation à terme de plusieurs mètres du niveau des océans.

Si cette évolution se poursuit, des conséquences importantes sur les conditions de vie, voire de survie, de populations entières, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont à attendre.

En 2014, 2015, trois baromètres d'opinion sur l'énergie et le climat ont été réalisés (citoyens, industrie / tertiaire, collectivités). Dans toutes les enquêtes, au moins deux tiers des répondants considèrent le changement climatique comme une réalité qui demande des actions. Les citoyens sont même plus de 80% à partager cet avis.

Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte en tant que décideurs locaux, et plusieurs outils ainsi que des nouvelles réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables. Concrètement, cela peut se traduire par l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial, la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble des secteurs d'activités, la promotion d'énergie renouvelable, la promotion du transport collectif, la mise en place d'infrastructures pour la mobilité active, une meilleure maîtrise des consommations d'énergie, la rénovation de bâtiments et la réhabilitation urbaine, ...

2. Analyse de nos actions

Ayant une volonté d'améliorer le fonctionnement de la collectivité, de nombreux services ont mis en place des réorganisations permettant d'optimiser leur activité. Cela induit une baisse de leurs consommations d'énergie et de l'énergie grise liée à leur organisation. Leurs émissions de gaz à effet de serre s'en trouvent d'autant diminuées.

Il en va de même avec les nombreuses démarches de mise en place de la dématérialisation. De par les conséquences d'un tel changement de fonctionnement (nécessité d'augmentation de la capacité de stockage des serveurs), l'évolution est parfois limitée par manque de matériel (scanner, ...) frustrant les services désireux de progresser comme leurs interlocuteurs.

Les services techniques mettent également en œuvre une politique d'économie d'énergie (éclairage public, bâtiments, ...). Néanmoins leurs actions sont très limitées par le manque crucial de moyens financiers. Il est à noter que certaines actions ont pu être mise en œuvre grâce au dispositif national des certificats d'économie d'énergie qui permet le financement d'actions par des obligés (vendeurs d'énergie ayant l'obligation de financer des travaux d'économie d'énergie : principe du pollueur-payeur).

De nombreuses actions de sensibilisation aux économies d'énergie ont été menées touchant des publics variés (enfants avec le service des sports ou les centres de loisirs, habitants, avec des expositions ou des informations par les Espaces Info Énergies de plus en plus présents sur notre ville, ...).

La nécessité de lutter contre le changement climatique est également intégrée dans nos projets d'aménagement de la ville. Cela se traduit dans différents documents tels que le SCOT ou le PDU menés par TPM, mais aussi et surtout, dans les premiers éléments de révision de notre PLU. En terme de mobilité, le développement des mode actifs est largement pris en compte ; des exigences pourront également être imposées dans les pratiques constructives.

2015 a été l'année de la réalisation du diagnostic et de l'enquête auprès des agents dans le cadre de notre Plan de Déplacement de l'Administration. Elle a également été l'année de démarrage de notre Plan Climat Énergie Territorial avec l'élaboration du diagnostic de vulnérabilité de notre territoire face au changement climatique.

En matière d'énergie renouvelable, nous avons passé notre première année avec une dizaine de bâtiments communaux chauffés à partir de l'usine d'incinération des ordures ménagères. Nous avons également lancé une importante étude afin d'envisager le développement de notre réseau de thalassothermie.

Enfin, il est à noter la labellisation de la ville en tant que Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (appel à initiatives lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie destiné à accélérer la transition énergétique en mobilisant les acteurs locaux.) Il permet de bénéficier d'une aide financière pour concrétiser nos projets.

2016 sera l'année de la mise à jour de notre bilan des émissions de gaz à effet de serre ainsi que de **l'élaboration du Plan d'actions (2016 - 2021) de notre Plan Climat Énergie Territorial. Ce sera l'élément majeur qui permettra à la ville de prendre le tournant de la sobriété énergétique. Un engagement fort de la part de chacun sera nécessaire afin d'infléchir notre courbe de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.**

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

1. De quoi parle-t-on ?

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols,...) fait de leur préservation une priorité. Pourtant parmi les conséquences causées par les modes de vie actuels à l'environnement, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles.

Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique. **Leur conservation est essentielle pour un développement durable ; elle oblige à des modifications de comportements ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts.** Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion des ressources. ***Cela peut par exemple se traduire par une gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées, la mise en place de méthodes agronomiques et de productions durables, une lutte active contre la pollution des milieux (eau, air, sols, ...), l'aménagement du territoire en favorisant des corridors écologiques (trame verte et bleue), la sensibilisation des habitants au respect des espaces naturels, l'accompagnement d'activités humaines vers une modification des processus de production et de consommation de biens et services...***

2. Analyse de nos actions

Peu d'actions sont menées en faveur de la biodiversité. Étant essentielle à la vie, sa préservation ne doit pas être absente des projets. C'est pour cela qu'une trame verte et bleue est élaborée à l'échelle communale dans le cadre de la révision de notre PLU. Les espaces agricoles sont également préservés. Ramener la nature en ville et surtout dans notre centre ville, objet d'une vaste projet de redynamisation, doit être un objectif important pour les années à venir. En 2015, un travail a été réalisé sur les jardins familiaux ou solidaires (Berthe, centre ville,) créateurs d'espaces naturels en ville.

La préservation des milieux commence à être prise en compte particulièrement au niveau de nos rejets, avec la diminution d'utilisation de produits chimiques notamment pour l'entretien des locaux ou des espaces verts. Cette démarche doit être poursuivie et accentuée.

Une attention particulière est portée sur la qualité des eaux de mer, et notamment face aux problèmes de pollution dans la baie du Lazaret.

La préservation des ressources et spécialement de l'eau a été un objectif de l'année 2015, avec le suivi des alertes fuites pour l'eau potable. Néanmoins cet aspect pourrait être amélioré puisque certaines fuites ont tardé à être réparées par manque de crédits pour effectuer leur recherche ou leur réparation. Cela a engendré un gaspillage de la ressource et « l'explosion » de certaines factures.

La diminution des consommations de papier est une démarche en pleine progression. Elle doit être poursuivie et soutenue par tous.

Nous pouvons noter que de plus en plus de projets se réalisent avec le recyclage et réemploi de matériel (projets d'espaces verts, jeunesse, ...).

Comme pour la maîtrise de l'énergie, des actions de sensibilisation à la préservation des ressources et à la protection de l'environnement sont menées par différents services auprès de divers publics.

La volonté de **préserver la biodiversité** est très présente. Elle nécessite des moyens financiers faibles (ex : mise en place de refuges de préservation de la biodiversité) ou beaucoup plus importants (ex : restauration d'une continuité écologique). **Chaque action compte, il conviendra d'avoir cette thématique à l'esprit dans tous nos projets pour les années à venir.**

L'effort démarré depuis quelques années en matière de **préservation des ressources** doit se poursuivre et s'intensifier. Cela peut se traduire par une dématérialisation plus large du fonctionnement de l'administration, mais cela implique de **mettre en œuvre les moyens nécessaires pour sa réussite**. Cela pourra également être mis en œuvre dans le cadre de la politique de déplacements : des **objectifs ambitieux pourront être fixés en 2016 dans** le plan d'actions du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) afin de diminuer les consommations de carburant pour les déplacements professionnels ou domicile-travail.

3. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1. De quoi parle-t-on ?

La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par notre modèle de production actuel ne sont que le pendant d'une consommation de masse où le consommateur est déresponsabilisé et éloigné. S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de conditions de vie sur terre. Il s'agit tout simplement de prendre conscience des conséquences de nos choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives lorsqu'elles existent.

Pour contribuer à l'épanouissement de chacun, un système économique durable, une économie verte, se doit d'orienter le progrès techniques et les évolutions sociales qu'il entraîne en ce sens, et d'assurer une juste redistribution des richesses.

Comme le rappelle le rapport Brundtland, le développement des modes de consommation et de production responsables est donc essentiel et « devrait être porté par tous à tous les niveaux ». **Les collectivités territoriales ont ici un rôle d'exemplarité. Elles se doivent de faire preuve d'éco responsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population, mais aussi en tant que consommateurs.**

2. Analyse de nos actions

La ville est prise, comme le reste du pays dans cet engrenage de consommation de masse. De multiples actions de réorganisation de fonctionnement de service permettent une meilleure rationalisation de leur consommation tout en offrant un même service. Cela se traduit par des actions de lutte contre le gaspillage (consommables, alimentaire, ...) ou de récupération (espaces verts, ...).

Les projets de jardins solidaires, l'exploitation agricole biologique sur Fabrégas et l'ensemble des projets destinés à redynamiser le centre-ville permettent le développement des circuits courts. Des évolutions de services publics offrent également une meilleure proximité.

Les réflexions menées dans le cadre de la révision du PLU s'orientent également vers une consommation plus responsable : par exemple, le piéton est remis au centre des priorités face au « tout voiture ».

Des actions favorisant le recours à l'emploi local, la promotion des systèmes productifs locaux, la réduction des déchets à la source, le recours aux écolabels et à la certification environnementale, le développement d'une politique d'achats responsable, l'organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises sont des pistes d'amélioration. Il faut en revanche avoir à l'esprit qu'**elles sont souvent plus onéreuses que les voies classiques, mais permettraient à la ville de tendre vers une production et une consommation responsables.**

4. Épanouissement de tous les êtres humains

1. De quoi parle-t-on ?

Dans une démarche de développement durable, il est essentiel de ne pas oublier qu'elle doit avant tout permettre la « satisfaction des besoins et aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leur propres besoins ». Afin que tous, nous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. Or, ils ne le sont pas équitablement au sein de la population française et de la population seynoise.

Les collectivités ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement. Cette attention à l'épanouissement de chaque individu présent sur le territoire ne doit pas cependant hypothéquer les possibilités d'épanouissements de celles et ceux qui y seront présents demain, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs. ***Ainsi sont liés le développement durable, la démocratie et la solidarité entre les peuples et les générations, l'épanouissement humain et la cohésion sociale.***

2. Analyse de nos actions

Des efforts importants ont été menés dans ce sens, notamment dans le cadre de la réorganisation du fonctionnement des services. Cela permet d'offrir un service plus performant, augmentant ainsi la satisfaction des usagers, et améliorant également la qualité de travail des agents.

La proximité avec les usagers et la création de lien social sont des préoccupations constantes dans notre ville. Cela se traduit par la mise en place de nombreuses actions de concertation ou de comité d'usagers. Toutes ont pour objectif d'améliorer la satisfaction des habitants. L'existence du service « Allô La Seyne » traduit également très concrètement cette démarche.

L'offre culturelle, sportive, d'activités pour les enfants, la jeunesse ou les seniors, est sans cesse développée et améliorée : on peut par exemple citer le succès de la bibliothèque de la plage, des manifestations place Bouradet, de la fête du sport, du banquet des anciens où le service du repas a été réalisé par de jeunes Seynois avec le service de la jeunesse ...

Différents projets en cours ou futurs transforment la ville et visent à améliorer le cadre de vie : PRU de Berthe, projet de dynamisation du centre-ville, transformation des ateliers mécaniques, ... Les travaux menés par les services techniques visent également à améliorer le cadre de vie et le confort des usagers des bâtiments communaux, ou de nos espaces publics.

D'autres actions permettent d'améliorer les conditions de travail des agents : progrès dans le choix des produits, des équipements, ...

Une dynamique est en marche. Il faut la poursuivre.

5. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

1. De quoi parle-t-on ?

Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté, la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées, montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Les inégalités sociales et économiques entre territoires qui tiennent à de nombreux facteurs (site et situation géographique, histoire, ressources naturelles, capitale humain, environnement et patrimoine, choix de développement, ...) sont encore accrues aujourd'hui dans le contexte de forte compétition entre les territoires, ajouté au contexte de compétition internationale découlant de la mondialisation. Priorités nationales réaffirmées, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

On peut définir un développement humainement et socialement durable, comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures, le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales, économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité à la fois dans la distribution intergénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelles. Cette finalité est donc complémentaire et interagit avec celle visant à l'épanouissement.

2. Analyse de nos actions

Comme nous l'avons vu précédemment un effort important a été mené pour favoriser l'épanouissement des êtres humains. Cela est lié à une volonté de cohésion sociale entre les territoires et les générations. Cela se traduit par exemple par la mise en place d'animations variées réalisées notamment en centre-ville pour favoriser la mixité et l'attractivité de ce lieu, la mise en place d'aides pour la réhabilitation de logements dans le centre ancien, la volonté de poursuivre la transmission de la mémoire des anciens chantiers (projet de l'atelier mécanique), les projets menés de plus en plus souvent à l'échelle du territoire (candidature entre la Seyne et TPM à l'appel à projet « Territoire à Energie Positive », travail sur la mutualisation des services, ...), la création de lieux de rencontre (ouverture d'un Espace d'Accueil de la Jeunesse en centre-ville, projet de jardins solidaires, projet de construction de l'Espace Social d'Accueil de la Jeunesse dans le quartier Berthe ...)

Des actions sont également notables dans le cadre de notre gestion des ressources humaines avec la prise en compte du personnel vieillissant, la possibilité de reclassement des agents, mais également l'emploi de personnes dans le cadre de démarches d'insertion, de personnes handicapées avec une adaptation de leur poste de travail, ou de personnes en situation de remise de peines (Travaux d'Intérêts Généraux).

Nous devons poursuivre nos efforts et avoir toujours à l'esprit cet objectif de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations. Des objectifs de solidarité entre agents ou entre parents d'élèves pourront être fixés en 2016, dans le cadre de l'élaboration des plans d'actions du Plan de Déplacement de l'Administration ou des Plans de Déplacement des Établissements Scolaires.

6. LE « COMMENT » ? = COMMENT SONT-ELLES MISES EN ŒUVRE ?

1. L'organisation du pilotage

1. De quoi parle-t-on ?

Depuis Rio en 1992, les collectivités sont invitées à prendre leurs décisions en s'appuyant sur la consultation des acteurs du territoire. Ce nouveau processus de co-production demande un pilotage adapté qui doit permettre d'organiser l'expression des différents intérêts des parties prenantes et les modalités de choix ou de propositions.

2. Analyse de nos actions

Le développement de la gestion en mode projet nous permet d'améliorer notre organisation. La constitution d'équipes pluridisciplinaires permet d'apporter une réponse plus complète à la problématique traitée. Les différents acteurs prennent désormais part au projet.

Nous avons également des programmations permettant un aménagement cohérent et complet sur certains quartiers (ex : PRU de Berthe, poursuite de la transformation du site des anciens chantiers navals, projet de dynamisation du centre-ville, ...).

La réorganisation dans le fonctionnement de certains services permet également de proposer un meilleur pilotage des actions.

Une politique de développement durable nécessite un portage politique fort et transversal, ainsi que des pilotages stratégiques et opérationnels clairement définis, cohérents et durables. Un élément déterminant de la réussite et de l'achèvement de la démarche de développement durable, est la conviction de chaque responsable, de l'utilité de son implication et de son projet de développement durable pour l'avenir de tous.

2. La participation des acteurs locaux et de la population

1. De quoi parle-t-on ?

Elle repose sur l'intérêt commun qu'on les acteurs pour le devenir de leur territoire et les conditions d'un mieux vivre ensemble. Un projet local sera plus fort si les acteurs et les habitants l'ont conçu collectivement, ont pu se l'approprier et y prendre leur responsabilité.

Associer acteurs du territoire, habitants, ou utilisateurs permet d'approcher la diversité des attentes, de comprendre projets ou stratégies et de bénéficier des savoirs et des compétences.

2. Analyse de nos actions

Des efforts importants ont été réalisés afin de faire participer la population dans la gouvernance de sa ville. Le fonctionnement du service « Allô La Seyne », l'animation des CIL et des conseils de quartiers, l'organisation de réunions de concertation sur les différents projets de développement de la ville, sont là quelques exemples illustrant la volonté de la ville de développer une démocratie participative. Un programme de communication est mené pour informer les habitants ou usagers sur l'avancement de nos projets.

Des actions de consultation des usagers ont permis de faire évoluer les services publics, offrant ainsi une simplification des démarches pour les administrés et un service public de meilleur qualité.

Y compris dans son fonctionnement interne, la ville cherche à associer les acteurs concernés. C'est le cas dès qu'un service doit travailler pour un autre service (ex : achat de matériel, réalisation de travaux, ...)

Cette approche est en adéquation avec une démarche de développement durable.

3. Transversalité et globalité des actions

1. De quoi parle-t-on ?

Un diagnostic transversal met en perspective les relations entre les thèmes, les espaces, les activités et les acteurs. Le développement durable impose de ne pas raisonner seulement à l'échelle du territoire sur lequel s'appliquent les actions, programmes et politiques publiques. L'approche systémique inhérente au développement durable permet ainsi, de mettre l'accent sur les interactions entre les divers secteurs d'actions d'une collectivité pour en appréhender les impacts positifs, négatifs ou neutres.

2. Analyse de nos actions

De l'évolution de notre mode d'organisation se basant sur la méthodologie de projet, a découlé le développement de la transversalité. Désormais les différents acteurs, usagers, ... sont impliqués dès le départ dans les décisions et choix stratégiques des projets.

D'autre part certains pôles ou services travaillent ensemble avec une meilleure efficacité. On peut citer l'exemple du service « Allô et la Seyne » qui travaille en partenariat avec les services techniques, suite aux sollicitations de la population.

De plus en plus de projet sont menés à l'échelle du territoire. Cela permet d'appréhender le sujet de façon plus globale. C'est avec cette volonté qu'a été lancée le groupement de commande pour l'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial ou que nous avons répondu avec TPM à l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte ».

La réorganisation de certains services dans leur mode de fonctionnement permet d'offrir un service plus global aux usagers. De plus en plus de « passerelles » inter-services ont été créées évitant à l'utilisateur de multiplier les démarches administratives.

Par manque de moyens financiers les actions menées dans le cadre de travaux ne sont pas globales et manque donc d'efficacité. Par exemple, les travaux concernent bien souvent la sécurité et la salubrité, mais ne prennent pas en compte les performances énergétiques du bâtiment. Nous assistons à un « saupoudrage » sur l'ensemble des bâtiments de par l'impossibilité de réaliser un programme pluriannuel d'entretien de notre patrimoine bâti. Ce genre de démarche ne va pas dans le sens d'un développement durable.

4. L'évaluation des actions

1. De quoi parle-t-on ?

Pièce maîtresse, l'évaluation participe à l'orientation et au pilotage des actions programmes et politiques publiques de la collectivité et à sa stratégie d'amélioration continue. Elle donne de la cohérence à la démarche. Elle en vérifie la progression et permet de se projeter dans l'avenir. Elle permet de mobiliser les différents acteurs sur les objectifs et les choix qui structurent les projets.

L'évaluation peut aussi être conduite en amont du projet. Elle permet alors d'analyser l'adéquation des enjeux, des objectifs et des actions retenues, aux finalités du développement durable.

2. Analyse de nos actions

Comme nous pouvons le constater dans le tableau récapitulatif de nos actions, des évaluations sont régulièrement menées sur les actions mises en œuvre. Elles conduisent parfois à des évolutions des programmes ou politiques publiques menées.

Les évaluations sont nécessaires à la validation des choix qui ont été conduits. Elles ne doivent pas être négligées.

Certaines évaluations de fonctionnement interne ont été menées et ont permis la réorganisation de services permettant une meilleure efficacité.

L'évaluation ex-ante devrait être favorisée afin d'analyser le projet en profondeur. Elle permettrait notamment d'analyser nos actions par rapport aux cinq finalités du développement durable, mais également de remettre en question un projet tant qu'il est en phase d'études.

5. Dynamique d'amélioration continue

1. De quoi parle-t-on ?

La qualité d'un diagnostic partagé est un atout important pour situer les marges de progrès tout au long du processus d'élaboration, de réalisation et d'évaluation des actions, programmes et politiques. Sur la base du diagnostic, nous pouvons identifier les défis à relever et les atouts à valoriser, puis définir les axes à investir pour y parvenir.

2. Analyse de nos actions

Faisant suite aux évaluations, des projets d'amélioration de nos actions ou politiques publiques ont été menées. Cela peut se traduire par exemple par une amélioration du cadre de vie.

Différentes actions ont été portées afin d'améliorer la qualité du service public tant dans son fonctionnement que dans la qualité du service lui-même. Cela permet également d'améliorer la qualité et les conditions de travail des agents.

En revanche, nous ne prenons pas encore suffisamment le recul nécessaire pour améliorer nos actions afin de répondre à l'ensemble des finalités du développement durable. Aller dans ce sens serait une démarche nouvelle pour la ville, demandant une forte sensibilisation et implication de chacun mais tellement bénéfique pour l'avenir des générations futures...

7. CONCLUSION

La ville évolue dans sa démarche de développement durable tant au niveau des actions qu'elle mène que de son organisation. Cette approche est récente et chacun doit se l'approprier.

Notre mode de gouvernance interne évolue, mais les cinq facteurs déterminants de la méthodologie élaborée dans le cadre de référence des Agendas 21 sont rarement simultanément pris en compte, tout au long de la vie des actions, politiques et programmes.

Nous avons vu que le fonctionnement de l'administration évoluait de façon très positive dans un sens de développement durable. Malgré cela, les moyens financiers ou matériels parfois insuffisants, limitent les services dans leur action.

2015 a été une année de diagnostic ou de lancement de plusieurs projets structurants.

2016 sera une année à enjeux puisque ce sera l'année d'élaboration des différents plans ou plans d'actions (Révision du Plan Local d'Urbanisme, Plan d'actions du Plan de Déplacement de l'Administration, du Plan Climat, Énergie Territorial, lancement du projet de redynamisation du centre ville.....) Ce sera l'année de **décisions et de choix stratégiques** importants qui façonneront notre ville pour les prochaines années. Ces documents nous offrent la **possibilité d'être ambitieux** (ou pas) sur le devenir à long terme de notre ville **en matière de développement durable**. Nous allons écrire son avenir.

Cela pourra nécessiter parfois des investissements financiers, d'où l'importance de s'interroger en cette période de débat d'orientation, sur la volonté et les choix politiques à opérer.